

Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône

Extrait du registre des délibérations

Conseil d'Administration du 13 avril 2023

N° de référence : DL2023/013

Vote du budget primitif 2023 de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue

EXPOSE

Membres en exercice : 15
Présents à la séance : 9
Nombre de votants : 12
Date de convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône s'est réuni à l'Abattoir de Chalon-sur-Saône, sur convocation effectuée en application de l'article R.2221-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles PLATRET, assisté de Madame Evelyne LEFEBVRE, Madame Valérie MAURER, Monsieur Benoît MORGANTE, Monsieur Christophe REGARD, Monsieur Paul THEBAULT, Monsieur Serge ROSINOFF, Monsieur Fabien SPILLMANN, Monsieur Nicolas ROYER.

Étaient excusés : Madame Françoise CHAINARD ayant donné pouvoir à Monsieur Serge ROSINOFF, Madame Bénédicte MOSNIER, ayant donné pouvoir à Madame Valérie MAURER, Madame Emmanuelle DUPUIT ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît MORGANTE, Madame Elisabeth VITTON, Monsieur John GUIGUE, Madame Aymée ROGE, Monsieur Yves SEGUY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2221-5, R.2221-25 et R.2221-53,

Considérant que l'article R.2221-53 précise que le régime applicable aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et chargées de l'exploitation d'un service public à caractère administratif est celui de la commune qui les a créées, sous réserve des dispositions qui leur sont propres.

Considérant que selon les principes évoqués ci-dessus, le budget de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône :

- est établi selon les termes de l'instruction comptable M14,
- est précédé de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire,
- est défini sur l'année civile,
- est proposé au vote au niveau du chapitre budgétaire,
- comporte également une présentation croisée fonctionnelle réglementaire.

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil d'Administration du 17 mars 2023, séance au cours de laquelle les élus ont approuvé les grandes orientations.

Considérant que le Budget Primitif 2023 est construit sur une hypothèse de recettes prudente.

Considérant que le niveau d'activité envisagé pour cette année en termes de dépenses prévisionnelles s'élève à 1 973 616,99 € pour la section de fonctionnement et à 115 410,21 € pour la section d'investissement.

Considérant que le projet de Budget Primitif 2023 de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône est présenté ci-après par grands postes de recettes et de dépenses :

BUDGET PRIMITIF 2023 (en €) - Régie Autonome Personnalisée Pôle Arts de la Rue							
SECTION D'INVESTISSEMENT en €							
DEPENSES	Voté 2022	CA 2022	BP 2023	RECETTES	Voté 2022	CA 2022	BP 2023
Equipement de la RAP	96 148,28	8 014,65	11 718,77	Dotations et fonds propres	2 304,00	2 304,00	
Autres dépenses				Subvention équipement	60 000,00	60 000,00	10 000,00
Sous total dépenses réelles	96 148,28	8 014,65	11 718,77	Sous total recettes réelles	62 304,00	62 304,00	10 000,00
Dépenses d'investissement reportées	5 224,70		91 691,44	Recettes d'investissement reportées			
Résultat d'investissement reporté				Résultat d'investissement reporté	32 768,98	32 768,98	93 310,21
Reprises de subventions amorties			12 000,00	Amortissement des immobilisations	6 300,00	6 251,88	12 100,00
Sous total dépenses d'ordre	0,00	0,00	12 000,00	Sous total recettes d'ordre	6 300,00	6 251,88	12 100,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	101 372,98	8 014,65	115 410,21	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	101 372,98	101 324,86	115 410,21
SECTION DE FONCTIONNEMENT en €							
DEPENSES	Voté 2022	CA 2022	BP 2023	RECETTES	Voté 2022	CA 2022	BP 2023
Personnel	912 830,00	912 830,00	912 517,00	Produits des services	77 584,00	89 623,99	77 000,00
Frais financiers				Atténuations de charge			
Charges à caractère général	1 024 615,24	1 018 622,97	1 048 795,99	Dotations et subventions	1 781 880,00	1 781 080,00	1 841 380,00
Autres charges de gestion (subvent.)	1 723,00	2,57	204,00	Autres produits de gestion courante	11 310,00	11 310,02	
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels	39 996,00	28 232,16	36 000,00
Sous total dépenses réelles	1 939 168,24	1 931 455,54	1 961 516,99	Sous total recettes réelles	1 910 770,00	1 910 246,17	1 954 380,00
Dépenses de fonctionnement reportées				Recettes de fonctionnement reportées			
Résultat de fonctionnement reporté				Résultat de fonctionnement reporté	34 698,24	34 698,24	7 236,99
Virement section d'investissement							
Dotations aux amortissements	6 300,00	6 251,88	12 100,00	Reprises de subventions amorties			12 000,00
Sous total dépenses d'ordre	6 300,00	6 251,88	12 100,00	Sous total recettes d'ordre	0,00	0,00	12 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 945 468,24	1 937 707,42	1 973 616,99	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 945 468,24	1 944 944,41	1 973 616,99



Considérant que le projet de Budget Primitif 2023 de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône est établi selon les éléments financiers détaillés suivants :

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Budget primitif – Recettes de fonctionnement Exercice 2023	
Vente de produits / Billetterie	77 000 €
Subvention Ville de Chalon-sur-Saône	1 013 000 €
Subvention Agglomération du Grand Chalon	125 000 €
Subvention Drac Bourgogne-Franche-Comté	471 380 €
Subvention Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	134 300 €
Subvention Conseil Départemental de Saône-et-Loire	50 000 €
SACD	13 700 €
ONDA	7 000 €
Mécénat	10 000 €
Partenariat commerçants	10 000 €
Politique de la ville	27 000 €
Produits exceptionnels divers	16 000 €
Autres produits gestion courante	0 €
Transfert de charges	12 000 €
Report à Nouveau	7 236,99 €
TOTAL	1 973 616,99 €

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Budget primitif – Dépenses de fonctionnement Exercice 2023	
Programmation artistique	332 365,99 €
Frais techniques / sécurité	275 630 €
Frais annexes / production réception / accueil	194 000 €
Communication	95 900 €
Ressources humaines	912 517 €
Frais généraux	163 204 €
Total dépenses	1 973 616,99 €

Considérant que les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 1 973 616,99 € pour l'exercice 2023, dont le détail est précisé ci-dessus.

3. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Considérant que les recettes d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 115 410,21 €. Cela inclut 10 000 € de recettes d'investissement 2023, un report d'investissement pour un montant de 93 310,21 € et un amortissement des immobilisations de 12.100 €.

4. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Considérant que les dépenses prévisionnelles d'investissement 2023 s'inscrivent dans la continuité de l'exercice 2022 avec l'engagement des dépenses initiées sur le précédent exercice en matière d'équipement en mobilier scénique et en matériel informatique (91 691,44 €).

Considérant que la reprise d'une subvention d'investissement amortie pour un montant de 12 000 € est également inscrite.

Considérant que les autres dépenses concernent l'acquisition de matériel et mobilier nécessaire à l'accueil des équipes et des artistes sur le site de l'Abattoir ainsi que lors des événements organisés en espaces publics (mobilier scénique, aménagement des espaces de travail, matériel informatique, borne accueil itinérante, etc.) pour un montant de 11.718,77 €.

Après avoir délibéré

Le Conseil d'Administration de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône :

- Approuve le Budget Primitif 2023 de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône, joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 12 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président



Monsieur Gilles PLATRET